

L'ETAT D'URGENCE – RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE

Suite à la réunion des maires à la Préfecture, le 19 novembre 2015, Monsieur le Préfet et les principaux responsables territoriaux ont rappelé, suite aux attentats perpétrés dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015 à Paris, les nécessaires mesures de vigilance à mettre en œuvre :

PROTECTION DES ECOLES : Limiter l'accès aux bâtiments et renforcer le contrôle visuel des personnes entrantes et de leurs sacs.

AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS : Surveillance des accès. Vigilance sur les risques d'intrusion, filtrage du public, voire contrôles visuels.

MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES : Filtrage, contrôle aléatoire des sacs.

RASSEMBLEMENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE : Déclaration préalable au moins 3 jours avant, en mairie (pour les communes en zone gendarmerie).

SURVEILLANCE DES COMPORTEMENTS SUSPECTS laissant craindre une atteinte à la sécurité des personnes.

Une messagerie préfectorale a été dédiée et le 17 ainsi que votre mairie sont là pour assurer cette nécessaire vigilance.

Tél. mairie : 05 55 56 56 13 Courriel mairie : mairie-st-laurent-les-eglises@wanadoo.fr

OBJECTIF CITOYEN : LE RECENSEMENT

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire ou dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

RESPIREZ-VOUS DU RADON DANS VOTRE MAISON ?

Ce gaz d'origine naturelle, incolore et inodore émane du sol et peut poser des problèmes de santé lorsqu'il s'accumule dans l'habitat (cancérogène : seconde cause du cancer après le tabac et avant l'amiante).

Trente kits dosimètres vont être mis gratuitement, à la disposition d'habitants de notre commune.

Il en sera de même sur l'ensemble des communes volontaires des communautés de communes MAVAT (Monts d'Ambazac et Val du Taurion) et AGD (Aurence Glane Développement).

Ces dosimètres et les protocoles de diffusion seront distribués par la mairie.

Pour participer à cette étude trois dosimètres seront à installer dont deux dans chaque lieu de vie (chambre, salon). La mesure s'effectue sur une période de deux mois dans les conditions habituelles d'occupation du logement.

A l'issue de cette période les dosimètres seront analysés par un laboratoire et chaque participant (propriétaire résident ou locataire) recevra un courrier personnalisé et les conseils adaptés selon les concentrations observées.

Un calendrier pour la distribution, la pose et la collecte, ainsi que pour une communication confidentielle personnalisée va s'étaler de fin novembre 2015 à avril 2016.

Il est souhaitable que nous puissions trouver des volontaires répartis au mieux sur l'ensemble du territoire de notre commune.

Je compte sur une bonne mobilisation de nos habitants quitte à « devoir choisir » parmi les volontaires si plus de 30 personnes s'inscrivaient à la mairie.

FÊTE ANNUELLE : AOÛT 2015

Le bilan de la Fête annuelle du 1er et 2 Août 2015 est très positif.

De nombreux visiteurs ont pu profiter des diverses animations (marché artisanal avec le groupe de rock Laxamax, soirée entrecôte avec son bal, vide grenier et le traditionnel feu d'artifice animé par le clown Bigoudi). Mentions spéciales cette année au concours de pétanque avec 67 équipes et également à l'exposition « Saint Laurent les Eglises... d'autrefois » qui furent un réel succès. L'exposition avicole n'a malheureusement pas pu avoir lieu cette année.

La municipalité tient à remercier le comité des fêtes ainsi que l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réussite de l'événement : les associations qui ont œuvrées pour l'exposition, les artisans locaux pour leur participation, les bénévoles, ...

Vivement l'année prochaine avec encore plus de bénévoles... et des animations de plus en plus exceptionnelles.

SAINT LAURENT LES EGLISES

Bulletin d'informations municipales intermédiaire n°2
Novembre 2015



Avant de vous communiquer les éléments du budget dans le cadre du bulletin municipal d'Avril ou mai 2016, ce bulletin intermédiaire me permet de vous informer sur le fonctionnement de notre commune.

Je vous indiquais précédemment que compte-tenu de son niveau d'endettement, notre commune avait été classée dans le réseau d'alerte de la Préfecture. Le 11 juin, Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques nous adressaient les constats suivants :

« Au niveau de l'exploitation, les charges de fonctionnement, mieux maîtrisées, diminuent de 14,3 %, plus rapidement que les produits (- 5.6 %) ».

« La capacité d'autofinancement est en nette amélioration ... ».

« L'endettement de la commune reste à un niveau élevé (1 374 € par habitant contre 770 € par habitant pour les communes appartenant à la même catégorie démographique du département). Toutefois, elle n'a souscrit aucun emprunt en 2013 et 2014, ce qui lui permet de poursuivre son désendettement ».

Afin d'optimiser la gestion de la commune avec l'aval du conseil municipal, il a été procédé à la vente du camping du Pont du Dognon (225 000 €). Le nouveau propriétaire exploitant, depuis le 1^{er} juin 2015, est satisfait de sa première saison et a eu des résultats encourageants.

De plus, la vente du bus de ramassage scolaire (50 000 €) qui nécessitait de nouvelles mises aux normes, va elle aussi, contribuer au désendettement de notre commune sans préjudice pour les usagers. Cela permet aux agents municipaux de recentrer toute leur activité sur un service public en lien direct avec les besoins, leurs compétences et leur statut.

Par contre, la baisse des dotations d'Etat et la grande réforme territoriale consécutive à la loi portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République va conduire à la mise en place d'une communauté de communes regroupant : MAVAT (Ambazac, Les Billanges, Jabreilles, La Jonchère-Saint-Maurice, Saint-Laurent-les-Eglises, Saint-Priest-Taurion, Saint-Sylvestre).

Porte d'Occitanie (Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Compreignac, Folles, Fromental, Laurière, Razès, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Sulpice-Laurière).

L'Aurence Glane Développement (Breuilleaufa, Chamboret, Chaptelat, Le Buis, Nantiat, Nicul, Saint-Jouvent, Thouron, Vaulry). soit entre 28 000 et 30 000 habitants.

Ce schéma départemental de coopération intercommunale doit être arrêté avant le 31 mars 2016 et prévoit d'importants changements, au plan fiscal (passage d'une fiscalité additionnelle à une fiscalité professionnelle unique) avec l'élargissement à des compétences nouvelles.

Gageons que cette nouvelle donne et les mutualisations en découlant ne pénalisent pas notre commune rurale !

Au cours de cet été, les travaux dans l'école ont pu être menés à bien et seront subventionnés comme en 2014 ainsi que des travaux de voirie.

Pour 2016, les subventions pour terminer la 3^{ème} et dernière tranche sur les travaux de l'école, ont été sollicitées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

La création d'un site internet est en cours de réalisation.

Les panneaux désignant le nom des rues sont désormais tous installés, la numérotation des maisons va se mettre en place.

Le plan du cimetière et un répertoire des concessions est en cours d'actualisation et le concours de chacun sera utile, notamment pour les tombes les plus anciennes.

L'ensemble des acteurs de la vie locale : associations, élus, agents, artisans et commerçants, apportent une bonne dynamique à notre territoire.

Les chantiers avancent à grands pas dans un bon esprit de travail d'équipe et en y associant toutes les personnes de bonne volonté.

Malgré les actes barbares auxquels notre pays vient d'être confronté, la vie doit continuer, alors permettez moi de vous souhaiter un bel automne, de bonnes fêtes de fin d'année et espérer que nous nous retrouverons nombreux pour la traditionnelle cérémonie des vœux du vendredi 22 janvier 2016.

Le Maire, Gérard ROUMILHAC.

L'ECOLE

Le mardi 1er septembre 2015 était jour de rentrée scolaire pour les 95 élèves de notre école élémentaire publique. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les enfants ont été accueillis sur 4 classes : PS-MS-GS : 28 élèves M. Michel FERLAC / CP-CE1 : 21 élèves Mme Laure BROCC / CE2-CM1 : 24 élèves Mme Nathalie FARDET / CM1-CM2 : 22 élèves Mme Marie-Laure BOULIN et Mme Caroline COLIN.

Depuis l'an dernier, la Municipalité a effectué de **nombreux travaux pour améliorer les locaux scolaires** :

✓ En 2014 :

- Démolition et réalisation de plancher : 8 093,40 €
- Ouverture de l'accès du dortoir vers la maternelle
- Réfection de plafond : 5 449,15 €
- Plomberie – Chauffage – Électricité : 2 498,98 €
- Ventilation mécanique : 12 784,51 €
- Travaux en régie : 2 775,54 €

Pour un investissement total de 31 608,58 €

✓ En 2015 (vacances d'été et de la Toussaint) :

- Démolition et réalisation de plancher : 10 140 €
- Réfection de plafond : 3 457,20 €
- Plomberie – Chauffage – Électricité : 1 317,60 €
- Fourniture et pose de menuiseries PVC : 16 895,68 €

Pour un investissement total de 31 810,48 €

✓ Prévisions pour 2016 :

- Démolition et réalisation de plancher : 8 045 €
- Réfection couverture partielle : 7 034 €
- Revêtements de sol et peintures : 6 200 €

Pour un investissement total de 21 279 €

Pour alléger la charge financière supportée par notre commune, il a été décidé, lors du Conseil Municipal du 06 mai 2015, de **vendre le bus communal et de rendre au Département la compétence des transports scolaires** (actuellement 2 bus de la RDTHV).

Néanmoins, les transports pour **les sorties scolaires resteront financés par la commune** en fonction d'un budget déterminé. L'équipe enseignante devra indiquer les déplacements souhaités (dates, horaires et effectifs) afin de réserver les cars nécessaires au prix le plus compétitif. Pour le cycle natation à la piscine de Saint-Léonard-de-Noblat, 10 trajets sont déjà prévus.

Les «TAP », Temps d'Activités Périscolaires, ont repris sur le même créneau horaire que l'an dernier : le vendredi de 14h à 16h30. Ils sont gratuits et facultatifs. Les enfants y sont partagés par groupes de 10 environ : 1 groupe PS/ 1 groupe MS-GS / 2 groupes de CP-CE1 / 3 groupes de CE2-CM1-CM2. Près de 80 % des élèves scolarisés qui y sont inscrits.

L'organisation pédagogique a été confiée à la directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des Puys et Grands Monts « Croc'Loisirs » (Mme Sandrine Bouyer) aidée dans cette mission par des animatrices qualifiées et du personnel communal.

Cette année les TAP sont axés sur deux grands thèmes : les « 5 sens » et la citoyenneté.



- A travers les « 5 sens », les enfants expérimenteront des sports (Kinball, ultimate, rugby, foot, basket, handball, jeux collectifs...), des activités manuelles (création d'objets, apprentissage de nouvelles techniques comme peinture, pliage, argile...), la musique (découverte d'instruments, chants, danses, percussions, cup of zic, jeux musicaux...), la cuisine (atelier, jeux, kims...), des rencontres de partenaires extérieurs (associations sportives et culturelles, ligue des droits de l'homme...), la création d'un jardin des sens et la découverte de la photo ou de la vidéo (clip et atelier journal).

- Ils vont aborder la citoyenneté qui les conduira à participer à des concours et des projets avec d'autres accueils périscolaires. Ils découvriront ainsi les droits de l'enfant :

- ✓ Droit de se nourrir : atelier cuisine.
- ✓ Droit à la santé concernant l'hygiène, les gestes de premiers secours et de la sécurité routière, l'environnement et le recyclage.

- ✓ Droit de jouer, rire, chanter : jeux collectifs, chants, sports, activités manuelles, motricité...
- ✓ Droit au respect, à l'égalité et à la différence : initiation au langage des signes, parcours à l'aveugle, découverte d'un pays...
- ✓ Droit de s'exprimer et de s'informer : création d'un conseil des enfants, création d'un journal des TAP, projet radio, théâtre et yoga.

Pour informer les familles, un petit journal sera écrit par les enfants avec leurs centres d'intérêts, les activités réalisées et à venir sur la prochaine période, des photos mais aussi quelques surprises...

Quelques-uns de nos élèves fréquentent avec plaisir l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des Puys et Grands Monts « Croc'Loisirs » les mercredis après-midi (11h30 à 19h).

Cette organisation permet d'assurer une continuité de service nécessaire pour les familles qui ne peuvent récupérer leur enfant après la classe. La difficulté liée au transport des enfants de l'école à l'ALSH est maintenant résolue.

L'ALSH propose également des activités lors des vacances scolaires pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 14 ans.

Au programme de Toussaint, nous trouvons : Décoration centre Halloween / Jeu des costumes / Rallye potion / Atelier citrouille / Création de masques et selfie-monstres / Peinture sur porcelaine / Piscine Aqua Noblat / Missions de sorcellerie / Cinéma Esther Limoges / Défilé.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Sandrine BOUYER (directrice ALSH) au 06 01 10 30 88 ou par mail : sivu.accueildeloisirs@gmail.com

CIMETIERE DE St LAURENT LES EGLISES

Le conseil municipal du 11 septembre 2015 a décidé la refonte du plan du cimetière et de répertorier les concessions devenues dangereuses ou paraissant abandonnées.

Un plan divisé en sections avec une numérotation rationnelle est réalisé.

Face aux difficultés pour répertorier et identifier certaines tombes, les familles concernées sont invitées à venir à la mairie pour fournir les renseignements nécessaires. Les élus mandatés vous remercient pour votre aide.

AIDES POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Pour les travaux d'amélioration de l'habitat, rénovation de logements anciens ou adaptation afin de prévenir la perte d'autonomie, diverses aides sont possibles pour les propriétaires ou les locataires en fonction de chaque situation.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) au 05 55 12 54 94 ou l'ADIL (Agence Départementale d'information sur le Logement) au 05 55 10 89 89 ou votre caisse de retraite (CARSAT, MSA, ...)

LE FLEURISSEMENT

Tout comme en 2015, notre commune participera au concours départemental « Villes et villages fleuris » en 2016.

Seuls seront retenus les espaces et décorations visibles de la rue (murets, fenêtres et balcons, bordures de routes, chemins d'accès, parc et jardin, etc).

Nous vous encourageons vivement à participer à cet embellissement agréable à l'œil et propice aux promenades touristiques !

Un bulletin d'inscription vous sera proposé au printemps prochain.



PALMARES FLEURISSEMENT 2015

Le palmarès 2015 du concours des villes et villages fleuris de la Haute-Vienne nous a été communiqué le 12 Août dernier par l'Office de Tourisme de Limoges.

Dans la 1ère catégorie - Maison avec jardin : Mme Bernadette SAURET obtient un Diplôme d'Honneur avec mention spéciale.

Dans la 8ème catégorie - Fermes fleuries : Mme Paulette DELAGE remporte le deuxième prix.

Comme chaque année, une cérémonie aura lieu au début de l'été 2016, afin de récompenser les participants, en présence de M. le Maire, du jury communal et des élus chargés de cette organisation.

